



MALAGA... LA BELLE ANDALOUSE

DU 2 AU 4 DÉCEMBRE 2023

Samedi 2 décembre : Rendez-vous à 6h30 à Orly. Accueil par votre accompagnateur Voyages 4 Saisons et assistance aux formalités d'enregistrement. 7h50 départ à destination de Malaga, arrivée prévue à 10h25. Départ pour une découverte guidée de « la belle Andalousie de votre week-end » : la remarquable cathédrale (la Manquita, qui doit son nom à sa tour de façade manquante), les ruelles du centre historique (au détour desquelles vous découvrirez le musée Picasso et le Musée Carmen Thyssen), mais aussi le théâtre romain et l'emblématique Alcazaba de Malaga. En fin de journée, temps libre pour profiter des illuminations de l'incontournable Calle Marques de Larios, mais aussi des différents marchés de Noël et autres animations du centre de Malaga. Soirée et diner libres.

Dimanche 3 décembre : Matinée libre pour poursuivre la découverte de la ville. De 8h30 à 10h, le « point infos du jour », permanence de votre accompagnateur pour vous apporter conseils et informations touristiques.

Vers 13h, rendez-vous devant votre hôtel pour un départ en bus vers votre « déjeuner surprise du jour ». L'occasion de prendre un peu de hauteur et de découvrir Malaga sous un autre angle. Et comme une surprise est une surprise... on ne vous en dira pas plus.

Qui dit déjeuner sympathique dit... balade digestive magnifique ! Redescende ensuite, vers le cœur historique de la ville, au travers d'une découverte de l'Alcazaba (la citadelle en arabe) et de ses superbes jardins. Construite au XI^{ème} siècle par la Taifa des Hammudites, le cheminement qui vous reconduira, en pente douce, de cette imposante forteresse vers le centre historique de Malaga, ne laissera indifférents ni vos yeux, ni vos appareils photo ! En début de soirée, votre accompagnateur vous retrouvera, devant la Manquita, pour vous emmener dîner au Pimpi, (le restaurant d'Antonio Banderas, aussi célèbre que pur Malaguéno) ! Entre le charme du lieu et son ambiance, la soirée devrait vous laisser quelques souvenirs... Retour libre à l'hôtel.

Lundi 4 décembre : de 8h à 9h30, le « point infos du jour » de votre accompagnateur pour vous aider à optimiser vos dernières heures sur place. Visite guidée du Musée Picasso qui abrite quelques 200 œuvres provenant de la collection privée de deux membres de sa famille (Christine Ruiz-Picasso et Bernard Ruiz-Picasso). Déjeuner et temps libres pour en profiter avant de retrouver votre accompagnateur, dans le hall de l'hôtel à l'horaire qu'il vous aura confirmé, pour votre transfert retour vers l'aéroport.

17h50 : décollage à destination de Paris Orly, arrivée prévue à 20h25.



620€/ Personne en chambre double
(base 30 personnes)

Subvention sur la grille 10%-60%

Tarif de 558€ à 248€

VOTRE DOSSIER DOIT NOUS PARVENIR COMPLET
PAR COURRIER

QUELQUES INSPIRATIONS POUR VOTRE TEMPS LIBRE : Village de pêcheurs de Pedragalejo, le marché d'Atarazanas, Musée Carmen Thyssen, Centre Pompidou Málaga, Collection du musée Russe de Malaga, parc et cathédrale de Málaga, Soho Malaga, le quartier des arts...

Ce tarif comprend : le vol A/R Paris Malaga, l'hébergement en chambre double dans le centre ville (hôtel 3*), les petits-déjeuner des jours 2 et 3, la taxe de séjour, le déjeuner du jour 1 et 2, le diner du jour 2, les visites guidées mentionnées au programme, le transfert A/R en bus privé, l'assurance annulation, les service d'un accompagnateur de Paris à Paris,

Ce tarif ne comprend pas : le supplément single 150€ pour les 2 nuits (non subventionné).

- Si les horaires ne vous permettent pas d'être au départ ou de rejoindre votre domicile avant ou après une activité CAES, vous pouvez demander une subvention pour une nuit d'hôtel ou un taxi ou un parking. Cette subvention est calculée sur le taux standard (10%-60%), sur un montant maximum de 60€ par nuit et par personne et 60€ par famille pour un taxi ou des frais de parking.

BON D'INSCRIPTION 2023

Destination : Dates :

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

TEL : MAIL :

TEL professionnel : MAIL :

Avez-vous participé à des WE CAES, ? ☐ oui ☐ non

Lesquels et en quelle année ?

Un agent Inserm a la possibilité d'inscrire seulement un invité extérieur partageant sa chambre double.

Participant(s) au WE y compris l'agent Inserm.

NOM	Prénom	Date de naissance	Age	Lien de parenté
				Agent Inserm

Souhaitez-vous une chambre individuelle ? ☐ oui ☐ non

(Le supplément est à votre charge)

Je m'engage à me conformer aux règles de vie, horaires et usages en vigueur dans ce séjour et aux conditions de l'association ou de l'agence avec laquelle il est organisé.

Fait à

le

Signature

MODALITES D INSCRIPTION

COMPOSITION DU DOSSIER :

- Merci de compléter et signer le formulaire d'inscription
- De joindre un chèque d'acompte de 70 € **par personne inscrite**, à l'ordre du CAES Inserm, 1 chèque par famille.
- Joindre les Conditions Générales de Vente signées

Vous devez impérativement mettre à jour votre **Fiche Agent 2023**

VOTRE INSCRIPTION A UNE ACTIVITE NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET ET NOUS PARVIENT A LA DATE LIMITE DE RECEPTION DE VOTRE INSCRIPTION.

ARRHES ET REGLEMENT :

- Dès l'acceptation de votre dossier le chèque d'arrhes sera mis à l'encaissement.
- Possibilité de paiement échelonné. En faire la demande dès l'inscription.

ANNULATION :

Toute annulation doit nous parvenir par écrit avec les pièces justificatives.
Pour toute annulation sans motif valable, un dédit sera facturé.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ANNULATION DU CONTRAT

Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-28-12° du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Par le Client : Frais de résolution contractuels – partiel ou total du groupe :

Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants, conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme et pour lesquels il a la possibilité de demander les justificatifs à l'Agence :

Annulation totale du groupe

- Après versement de l'acompte : conservation de 100 % de l'acompte
- Après versement du solde : conservation de 100% du montant versé
- **L'annulation totale du groupe doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par le responsable signataire du présent contrat.**

Annulation partielle du groupe

Toute annulation ou modification **par le client** avant son départ entraîne l'exigibilité des frais suivants calculés sur le prix total du voyage, taxes incluses :

Jusqu'à 91 jours : 80 € par pers. (incluant la gestion des frais de dossier correspondants)

De 90 à 45 jours : 20%

De 44 à 31 jours : 30%

De 30 à 21 jours : 50%

De 20 à 8 jours : 75%

De 7 jours jusqu'au jour du départ et en cas de non présentation : 100 %

De plus, dans le cas de billet émis, la surcharge carburant n'est pas remboursable.

Par l'Agence :

✕ Le voyage peut être annulé par l'Agence et/ou l'Organisateur si un nombre minimum de **10** participants n'est pas inscrit (*au choix selon la durée du séjour*) **90** jours avant la date de départ.

✕ Le nombre de participants ou "*base de réalisation*" du présent contrat, est l'un des éléments déterminants dans l'élaboration d'un devis par nos prestataires. Par conséquent, dans le cas où le nombre final de participants serait différent de celui mentionné dans le présent contrat, l'Agence préviendra le représentant du groupe [nom du représentant de la société, du CE ou de l'association] afin de conclure un avenant au présent contrat, qui précisera le prix par personne. (Voir la rubrique : nombre de participants)

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet, en prévenant l'Agence au plus tard 30 jours avant le départ, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous.

Les frais de cette cession sont de : 153 € par personne (justificatifs à disposition : CPV des hôtels, transporteurs etc.).

Le cédant et le bénéficiaire de la cession demeurent solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Le nombre minimum de participants est fixé à : **10** personnes, taille de groupe permettant la réalisation du voyage ou séjour.

Toute modification de l'effectif à la baisse ou annulation de participants (annulation partielle) qui entraînerait un passage sous ce seuil de réalisation, pourra entraîner, au plus tard 60 jours avant le départ, le prononcé de la caducité du présent contrat par l'Agence,

En cas de dépassement du nombre de participants prévu, le Client en informera l'Agence au plus tard 60 jours avant le départ. L'Agence informera alors le Client sur la possibilité ou non, de répondre positivement à ces modifications et sur les éventuelles modifications de tarif qu'elles entraîneraient. Elle pourra, par ailleurs, refuser des inscriptions supplémentaires en cas de dépassement des capacités des moyens de transport, changement de classe de réservation ou de non- disponibilité hôtelière.

La liste nominative des participants et leur répartition dans les chambres sera transmise à l'Agence dès la réservation et au plus tard **40 jours** avant le départ.